

Séance du 19 Octobre 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, M. Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Pommiez à M. Millet-Barbé, Mme Durruty à Mme Favoreu-Dumas, M. Massé à M. Delas, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray.

ABSENT : /

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AMENAGEMENT - Projet Vauban - Dépôt des permis de démolir et de construire et cession du terrain

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune a lancé en août 2005 une consultation concernant la construction du terrain situé à l'angle des Allées Paulmy et de la rue Vauban, avec pour objectif de promouvoir un projet exemplaire du point de vue de sa conception architecturale et de son insertion urbanistique et paysagère.

Quatorze groupements de promoteurs concepteurs et bureaux d'études ont déposé une candidature. Parmi ceux-ci, six groupements ont été appelés à concourir et ont remis une offre : Bouygues, Eiffage, Nexity Georges V, Kaufman & Broad et le groupe Belin Paris Bas.

Un comité d'analyse des offres, réuni en février et en mars 2006, a retenu le projet de l'architecte Xaveer de Gether, porté par la SCI La Féria et le promoteur Kaufman & Broad.

Le projet retenu consiste en la réalisation d'un programme d'environ 70 logements et de 864 m² de locaux dont l'affectation n'est pas encore définie mais se répartira entre des activités de commerces, bureaux ou services pour une SHON totale de 6 855 m². Il est également prévu la réalisation d'un parking d'environ 120 places afin de répondre au besoin de stationnement sur ce site.

En vue de permettre la réalisation de ce projet, il convient de procéder à la cession d'un terrain cadastré BO 017 et partie BO 015 et BO 161, d'une surface de 2063 m² à la SCI la Féria. Une procédure de déclassement, pour laquelle il vous est demandé de donner votre aval par délibération séparée, a été effectuée au préalable pour les parcelles BO 161 et BO 017.

Les conditions de la cession sont les suivantes :

- cession de 2 063 m² de terrain au prix de 5 millions d'euros
- et prise en charge par la SCI la Féria de la démolition complète des bâtiments existants,

Cette cession est compatible avec l'estimation des Domaines.

C'est pourquoi, au vu de ces éléments, je vous invite à :

- autoriser M. le Député-Maire à signer tous les actes nécessaires à cette transaction dans les conditions ci-avant énoncées ;
- autoriser la SCI la Féria à déposer le permis de démolir sur ces parcelles et la parcelle restant propriété de la Ville de Bayonne comprise dans l'emplacement réservé n° 13 pour élargissement de voie (trottoir), la SCI la Féria ayant à sa charge la démolition complète des bâtiments existants ;
- autoriser la SCI la Féria à déposer le permis de construire sur le terrain cédé soit les parcelles BO 017 et partie BO 015 et BO 161.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave votent contre.

Mme Peyrucq, M. Larralde votent contre.

Mme Baratchart-Damestoy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.